



FORMATION AAMTI

GERER LES DIFFICULTES LIEES A LA VENTE DU BIEN IMMOBILIER : INDIVISION - DIVORCE - MESENTENTE ENTRE HERITIERS MESENTENTE ENTRE ASSOCIES

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les principes fondamentaux régissant cette activité
- Acquérir les connaissances générales sur les bonnes pratiques de l'activité

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle et visioconférence, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroposition powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Pré-requis

Pas de pré-requis

Durée de la formation

1 journée (4h00) - 9h00-13h00

Date(s) de la formation

Mercredi 15 avril 2026

Lieu de la formation

Au choix présentiel* à Paris ou classe virtuelle

* sous réserve des conditions sanitaires et

Intervenant(s)

Maître Imrane OMARJEE

Notaire

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 207,00 € TTC

(188,18€ HT - 20%TVA)

Prix non-adhérents : 255,50 € TTC

(231,86€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les collaborateurs (avocats)

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique : "Formations"

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h15.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61 843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

AAMTI FORMATION



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr